

Zone de défense et de sécurité Ouest

Dérogations accordées en 2025 pour la livraison d'aliments dans les élevages les jours fériés suivants :

- de 22h (la veille) à 22h, les lundi 21 avril, jeudi 8 mai, lundi 9 juin, lundi 14 juillet, vendredi 15 août, samedi 1er novembre et mardi 11 novembre
- de 22h (la veille) à 7h, le jeudi 29 mai

interdictions maintenues sur ces axes dans les dépts 14 et 50 :
- le 8 mai de 7h à 12h
- le 15 août, les 1er et 11 novembre de 22h la veille à 00h

interdictions maintenues le 21 avril (lundi de Pâques) de 12h à 22h sur l'ensemble du dépt 22

interdictions maintenues le 09 juin (lundi de Pentecôte) de 14h à 21h sur l'ensemble du dépt 45

interdictions maintenues sur ces axes dans les dépts 29 et 56, de 10h à 19h, les 21 avril, 8 et 29 mai et le 14 juillet uniquement dans le dépt 29

Carte des interdictions de circulation maintenues :

- interdictions totalement maintenues
- interdictions partiellement maintenues

